

ressort de ce qu'a dit le ministre, je crois, la réunion de Londres nous a rapprochés de cet objectif, il convient alors d'appuyer énergiquement cette initiative.

On a omis une chose dans la déclaration du ministre, du moins d'après ce que les journaux ont rapporté de cette réunion; il s'agit d'une proposition que les États-Unis auraient faite, selon laquelle chaque membre du groupe d'assistance au développement devrait assigner un pour cent de son produit national brut au titre de l'assistance internationale; en outre, à moins que la balance des paiements ne rende la chose impossible, les États participants ne devraient pas exiger que leurs contributions soient dépensées dans leur propre territoire.

Le communiqué ne fait pas état, je crois, de cette proposition des États-Unis. On en a bien parlé et il aurait été intéressant que le ministre nous donne une idée de l'attitude du gouvernement canadien à ce sujet. Peut-être pourra-t-il le faire une autre fois.

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): Au sujet de la déclaration du ministre, je me contenterai d'exprimer nos regrets en constatant que la participation canadienne dans le domaine de l'aide internationale a diminué depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir. Comme le chef de l'opposition officielle l'a...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'observation du député dépasse le cadre de la communication qui n'était qu'un compte rendu de la réunion de personnalités officielles, tenue en Europe. Son observation porte, de façon générale, sur les mesures adoptées par le gouvernement en matière d'aide économique. Il me semble qu'il serait plus approprié de faire ces observations au moment où le sujet pourra être débattu, au lieu de les présenter maintenant à propos de la communication, alors qu'on n'est pas autorisé à amorcer une discussion.

M. Regier: A la lumière de vos remarques, monsieur l'Orateur, j'exprimerai simplement l'espoir que le gouvernement canadien voudra bien, très prochainement, revenir sur sa tendance à diminuer la participation nationale en matière d'aide internationale aux pays sous-développés et augmenter l'aide au lieu de la diminuer.

LA LOI SUR L'INDEMNISATION DES MARINS MARCHANDS

MODIFICATION VISANT LES INDEMNITÉS AUX ORPHELINS DE MARINS

M. C. W. Carter (Burin-Burgeo) demande à présenter le bill n° C-81, intitulé loi modifiant la loi sur l'indemnisation des marins marchands.

[L'hon. M. Pearson.]

Des voix: Veuillez expliquer!

M. Carter: Monsieur l'Orateur, le présent bill a pour objet d'accorder de plus grands pouvoirs à la Commission d'indemnisation des marins marchands et de lui permettre d'accorder des prestations à une personne qui se charge des orphelins de marins marchands qui avaient droit à une indemnité aux termes de la loi. D'après la teneur de la loi actuelle, l'indemnité n'est accordée qu'à une personne qui s'occupe sur place du foyer du marin décédé ou de la veuve décédée de celui-ci. Le bill à l'étude permettrait de verser l'indemnité, à la discrétion de la Commission, lorsqu'il s'agit d'orphelins qui vivent ailleurs qu'au foyer du marin décédé et dont une personne prend soin à la satisfaction de la Commission.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

RENVOI À PLUS TARD DE LA MOTION DES SUBSIDES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Gordon Churchill (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, j'ai une annonce à faire au sujet des travaux de la Chambre. Lorsque la Chambre s'est ajournée pour le congé de Pâques, nous avions l'intention de débattre une motion de subsides aujourd'hui et demain. Depuis ce temps-là, cependant, il nous a semblé opportun de modifier l'ordre des travaux et de remettre la motion de subsides à plus tard. Après avoir consulté les partis de l'autre côté de la Chambre, nous en sommes venus à la conclusion que la Chambre pourrait peut-être se former en comité des subsides, sans qu'il y ait de débat ni d'amendement, afin de passer à l'examen des crédits du ministère de l'Agriculture.

J'espère que cette nouvelle ne prendra pas trop de députés au dépourvu; il n'en sera rien peut-être, étant donné que nous avons étudié les crédits du ministère de l'Agriculture à trois reprises déjà, pendant huit heures environ, et que le premier crédit a donné lieu à pas mal de discussion. Je suppose que tous ceux qui s'intéressent à l'agriculture seront disposés à poursuivre l'examen de ces crédits aujourd'hui.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Si je comprends bien, il s'agit uniquement de remettre à plus tard la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides. Nous ne demandons pas mieux que d'agréer la demande du gouvernement.

M. Regier: Monsieur l'Orateur, notre groupe est entièrement disposé à faire de même.